



DOMMAGES DE GUERRE DU CAILLOU

Aux archives du musée du Caillou viennent de se joindre deux documents concernant les événements des 17, 18 et 19 juin 1815, dons de M. Henri-Gustave Coulon, de Bruxelles, fils de l'architecte provincial qui, en 1869, fit l'acquisition du Caillou et, le premier, s'appliqua à sauvegarder l'ancien quartier impérial.

On sait que dans l'après-midi du 17 juin, les troupes alliées battant en retraite des Quatre-Bras vers Mont-Saint-Jean s'attaquèrent au Caillou qui subit de sérieux dommages. Pendant la soirée du 17, la nuit et la journée du 18, l'occupation par les Français provoqua également certains dégâts. Enfin, dans la matinée du 19, les Prussiens mirent le feu aux granges et bergeries jouxtant l'habitation. Les pertes ainsi subies par le propriétaire, Henry Bouquéau furent assez considérables; elles firent l'objet des deux documents en question.

Le premier de ces documents fut établi le lendemain même de la bataille :

« Je soussigné maire-adjoint de la commune de Vieux-Genappe arrond^t de Nivelles. Dépar^t de la Dyle, certifie que la ferme du Caillou située en cette commune, et appartenant à Monsieur Henri Bouquéau y demeurant, fut incendiée par l'armée prussienne ce dix-neuf juin vers six heures du matin, sans pouvoir retirer des flammes ses bestiaux, grains de toute espèce battu et à battre et généralement tous ses effets, meubles, ainsi que tout autre objet relatif à sa culture; je certifie en outre que le dit Bouquéau ne put retirer aucun fruit de la dépouille croissante de cette année, étant entièrement foulée par les armées le 17 et 18 du présent mois.

» Laquelle déclaration fut délivrée sincère et véritable à la mairie de Vieux-Genappe ce dix-neuf juin mille huit cent et quinze.

» VAN HEMELRYCK,
» Le m^{re} adj.
» J. C. CORNET,
» Cons.-mup^t »

A la fin du même mois, Henry Bouquéau établissait le procès-verbal suivant :

« Procès-verbal de la perte considérable de H. Bouquéau.

» Etat estimatif des pertes qu'a essuies Henry Bouquéau, propriétaire à la ferme du Cailleu, (sic) à un quart de lieue de la Belle-Alliance, près Plancenoit, par suite de l'invasion de Napoléon Buonaparte dans la Belgique.

» Les bâtiments de ferme du Cailleau où Bonaparte a eu son quartier général, avec les écuries, bergeries, deux granges, dont une grande partie couverte en ardoises, notamment la maison à deux étages, 3 écuries et une bergerie qui ont été incendiées par les armées alliées en haine de ce que le tyran y avait séjourné, que l'on estime à la somme de dix huit mille francs 18.000

» Quatre chevaux, sept vaches, trois génisses et deux veaux, cinq porcs, attirails de labour, tels que herses, charues, binoits (sic), bois sciés et à brûler; le foin et la paille de la ferme, le grain à battre et battu qu'on évalue à neuf mille francs 9.000

» Trois mille cinq cents francs en espèces, son argenterie, son linge de corps, de lit et de table, ses habillements et toute sa literie; étains, porcelaines, batterie de cuisine, vin, bière et vinaigre; en un mot tout son mobilier qui était très considérable, dont on fixe la valeur à dix neuf mille francs 19.000

» Neuf bonniers de froment, quatre d'avoine, trois et demi de fèves, cinq de treffes, cinq journaux de pommes de terre, trois bonniers de prairie plantée de pommiers, dont une grande partie a été coupée, qui ont été entièrement ravagés par l'armée française, qui s'y est développée pour se ranger en bataille le dix huit juin, le tout estimé à douze mille francs. 12.000

56.000

» Le soussigné évalue à cinquante six mille francs les pertes qu'il a faites dans les journées des dix sept, dix huit et dix neuf juin dix huit cent quinze et dont il réclame le remboursement de la bienveillance de Sa Majesté le Roy des Pays-Bas unis.

» Fait au Cailleau sous la commune de Vieux Genappe, près la Belle-Alliance, le 30 juin 1815.

»

Henry Boucquéau. »

Ces deux documents autographes complètent la documentation que possède déjà sur ce sujet le musée du Caillou, notamment le *Registre des Pillages* dressé un peu plus tard, en décembre 1815, par les autorités communales de Genappe et qui ramène le montant des dégâts à 54.198 frs.

